



# Agent/e de Valorisation des Espaces Paysagers

**Lieu de la Formation**  
Afpar de Saint-André

**Diplôme visé :**  
Attestation de formation

**Durée de la formation**  
3 mois / 490 h

**En centre**  
385 h

**En entreprise**  
105 h



## Métier

L'agent/e d'entretien et de valorisation des espaces paysagers réalise les opérations d'aménagement, d'entretien et d'embellissement d'espaces verts, de parcs et jardins et de sols engazonnés (terrains de sport -football, golf...) et d'aire de jeux.

A partir de consignes orales ou écrites le/la professionnel/le réalise les différentes opérations d'entretien et de mise en valeur des zones plantées. Il/elle identifie les végétaux et vérifie leur état sanitaire (maladies, parasites, concurrence d'adventices). A l'aide de machines spécifiques (tondeuse, taille-haie, débroussailluse...), il/elle entretient les couverts végétaux herbacés (gazons, jachères) à semi-ligneux (friches, lisières).

Il/elle procède à la taille des végétaux isolés ou en haie, ainsi que l'élagage, l'abattage et le débit d'arbres de petites dimensions depuis le sol. Il/elle effectue le travail du sol mécaniquement ou manuellement, découpe les bordures des gazons et massifs, contrôle les tuteurs, haubans et liens, et les apports (eau, engrais, amendements) nécessaires au bon développement des végétaux.

## Objectifs de la formation

- Entretien et valoriser des espaces paysagers et des sols engazonnés en réalisant les différentes opérations d'entretien et d'embellissement des zones plantées à partir d'un état des lieux de la végétation.

## Objectifs opérationnels

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
- Tailler des arbres et des arbustes
- Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
- Effectuer le travail du sol mécaniquement ou manuellement et les apports nécessaires au développement des végétaux
- Réaliser les travaux courants d'entretien de sols engazonnés
- Protéger les végétaux contre les parasites, maladies et adventices
- Distinguer les espèces indigènes, endémiques et exotiques invasives

### Compétences transversales :

- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.
- Intégrer les principes de développement durable dans son travail et de la préservation de l'environnement
- Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes.

## Programme

**Module 1 :** Entretien d'une surface herbacée (gazon) à semi-ligneuse

**Module 2 :** Tailler des arbres et des arbustes

**Module 3 :** Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

**Module 4 :** Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

**Module 5 :** Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

**Module 6 :** Effectuer l'entretien courant et préventif des équipements et du matériel

**Module 7 :** Différencier les espèces indigènes, endémiques et les espèces exotiques envahissantes

**Module 8 :** Entretien des terrains sportifs engazonnés



## Déroulé de la formation

Intitulé	Durées indicatives
Heures	
<b>Période d'intégration</b>	<b>7</b>
<b>Module 1</b> : Entretenir une surface herbacée (gazon) à semi-ligneuse	<b>63</b>
<b>Module 2</b> : Tailler des arbres et des arbustes	<b>70</b>
<b>Module 3</b> : Abattre et débiter un arbre de petites dimensions	<b>49</b>
<b>Module 4</b> : Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux	<b>35</b>
<b>Module 5</b> : Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	<b>21</b>
<b>Module 6</b> : Effectuer l'entretien courant et préventif des équipements et du matériel	<b>21</b>
<b>Module 7</b> : Différencier les espèces indigènes, endémiques et les espèces exotiques envahissantes	<b>28</b>
<b>Module 8</b> : Entretien des terrains sportifs engazonnés	<b>42</b>
<b>Période en entreprise</b>	<b>105</b>
<b>Synthèse de la formation</b>	<b>7</b>
<b>Session CCP</b>	<b>21</b>
<b>Bilan de la formation</b>	<b>7</b>

## Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

## Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

## Le public éligible

- Demandeur/se d'emploi à partir de 18 ans,
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

## L'entrée en formation sera possible sous réserve :

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

## Les prérequis

- Savoir lire, écrire et compter.
- Niveau 3ème

## Les aptitudes requises

- Bonne constitution physique,
- Résistance au travail dehors sans abri et à la position debout prolongée;
- Absence ou quasi-absence d'antécédents allergiques respiratoires ou dermatologiques; soin, attention, sociabilité (travail d'équipe),
- Mémorisation,
- Le vaccin antitétanique est recommandé pour la formation et obligatoire pour l'exercice du métier.

## Modalités d'accès

1. Inscription :
  - a. Sur le site Internet de l'AFPAR : [www.afpar.re](http://www.afpar.re)
  - b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
  - c. Auprès de France Travail ou de la Mission Locale.
2. Participation à la réunion d'information collective,
3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,
4. Entretien avec un/e psychologue du travail,
5. Décision par une commission de recrutement.

## Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action. Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

## Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine

## Débouchés

- Accès à l'emploi :  
- Agent/e de Valorisation des Espaces Paysagers

## Financement

- La formation est cofinancée par l'Etat et la Région Réunion.

## Indicateur

Nouvelle formation

**0 810 800 810**

prix d'un appel local

## Points contacts AFPAR

**Nord 0262 94 72 73 • Est 0262 46 80 43**  
**Ouest 0262 45 38 00 • Sud 0262 96 16 80**

[www.afpar.re](http://www.afpar.re)



Cofinancé par  
l'Union européenne

Cette formation et ses accompagnements sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion.  
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen (FSE+).

